

Le Constitutionnel : journal du commerce, politique et littéraire

| . Le Constitutionnel : journal du commerce, politique et littéraire.
1857-05-10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

Abonnements des départements.

TROIS MOIS 16 fr.
SIX MOIS 32 fr.
UN AN 64 fr.

POUR LES PAYS ÉTRANGERS, voir le tableau publié les 5 et 20 de chaque mois.

Le mode d'abonnement le plus simple est l'envoi d'un bon de poste ou d'un effet sur Paris; à l'ordre de l'ADMINISTRATEUR du journal, rue de Valois, n° 10.

LE CONSTITUTIONNEL

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, UNIVERSEL.

Abonnements de Paris.

TROIS MOIS 13 fr.
SIX MOIS 26 fr.
UN AN 52 fr.

LES ABONNEMENTS D'ENTRÉE SONT DE 100 FR. PAR AN.

LES ANNONCES SONT REÇUES CHEZ M. PARIS, RÉGISSEUR DES JOURNAUX, ET CHEZ MM. BIGOT ET C^o, 8, PLACE DE LA BOURSE.

PARIS, 9 MAI.

Le Times a rendu compte, d'après une correspondance parisienne, d'une séance de l'Académie des sciences morales et politiques, qui aurait eu lieu, il y a quelques jours, et qui aurait été plus animée que d'habitude. Il s'agissait du libre-échange.

Un mot d'abord sur la cause fortuite qui a amené cette discussion. M. Charles Dupin venait de présenter à l'Académie des sciences morales et politiques le rapport qu'il avait lu à l'Académie des sciences sur le percement de l'isthme de Suez, au nom d'une commission composée des savants les plus distingués.

Voilà pour la forme; voici maintenant pour le fond. M. Ch. Dupin, quoiqu'il ne s'attendait pas à traiter la question du libre-échange, l'a immédiatement abordée.

À ce mot de libre-échange, M. Michel Chevalier a pris la parole comme pour un fait personnel. Il n'a plus été question de l'isthme de Suez. Plus Anglais que les Anglais eux-mêmes, il a présenté une apologie outrée de la politique commerciale de la Grande-Bretagne, et cela, bien entendu, aux dépens de tous les autres peuples, de la France surtout.

Mais M. Michel Chevalier ne s'est pas borné à exalter les merveilles du libre-échange. On n'a pas oublié la polémique acerbe et personnelle à laquelle il s'était laissé aller dans la Revue des Deux-Mondes et dans le Journal des Débats. Il a importé les mêmes formes de discussion au sein de l'Académie des sciences morales et politiques.

Certainement, ceux qui connaissent les écrits de M. Michel Chevalier ne s'étonneront pas d'un pareil langage. Ils y sont accoutumés. Du moment qu'on n'est pas libre-échangiste, on est déclaré coupable d'ignorance, d'inaptitude, d'arrogance; et, si l'on est manufacturier, on est impitoyablement rangé dans la classe des monopoles, on est comparé aux barons pillards de la féodalité, aux dresseurs de passans.

Toutefois, ce que n'a pas dit le Times, c'est que ces virulentes attaques, débitées en plein Institut, ont semblé fort déplacées, et qu'elles ont excité une improbation générale. Un membre des plus considérables et des plus considérés, qui est d'ailleurs resté étranger au fond même du débat, s'est rendu l'organe du sentiment de l'assemblée; il a fait observer que de semblables récriminations pouvaient être permises à la tribune parlementaire ou dans la presse, mais qu'elles ne sauraient convenir dans une Académie, où les débats devaient rester purement scientifiques.

Demain matin, il y aura une grande parade sous les tilleuls, en l'honneur du prince; à midi, grand couvert au château de Charlottenburg; le soir, l'opéra de Berlin. Le roi a disposé de la plupart des billets pour cette représentation.

Favorisée par un temps magnifique, la parade de laquelle S. A. I. le prince Napoléon assiste, dure encore. L'homme illustre du roi est acclamé par la foule énorme rassemblée, avec un respect mêlé d'intérêt.

Les biens hantent à Constantinople; hier à Marseille les arrivages ont été de 43,000 hectolitres à des prix fermes. L'Autriche a décoré le bey de Tunis, à l'occasion d'un traité avantageux. Dans ce pays, on fera de bonnes récoltes en laines, en blés et en maïs; mais le peuple est irrité de la lourdeur des impôts et de diverses saisies. Des émigrations ont eu lieu en Algérie.

À Jérusalem, douze mille pèlerins grecs qui s'y trouvaient depuis des années, à cause des dissidences religieuses existant en Judée.

Parlement anglais. CHAMBRE DES LORDS.

Le comte de Malmesbury. — Je regrette que le comte Derby soit absent, et j'espère que leurs Seigneuries seront unanimes dans leur opinion sur l'adresse, pour faire remarquer combien sont rares les mesures que le gouvernement se propose de présenter pendant cette courte session.

Chevalier s'est attiré des observations qui n'étaient autre chose qu'un rappel à la convenance et à la modération. En ce qui touche au fond, il a reçu une réponse qui calmera peut-être son anglomanie, et qui lui apprendra que l'Angleterre, comme tous les autres peuples, ne fait que régler son tarif d'après ses intérêts et ses besoins.

Les lettres ou envois d'argent NON AFFRANCHIS sont refusés. Les articles déposés ne sont pas rendus.

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

La Presse et le Post annoncent positivement que le grand-duc Constantin viendra en Angleterre. Il sera reçu par la reine à Osborne.

La chambre des seigneurs a adopté aujourd'hui toute la loi des patentes, sauf l'article qui a été rejeté hier et qui contenait des augmentations d'impôt.

Le prince Napoléon est arrivé ici à cinq heures et demie. Il a été accueilli avec beaucoup de sympathie. Le prince George l'a conduit directement à Charlottenburg auprès du roi.

Le prince Napoléon a été reçu en cérémonie au débarcadère, où était rangée une compagnie du 2^e régiment de la garde, par les généraux, à la tête desquels se trouvait le prince George, fils du prince Frédéric de Prusse. Il se rend en ce moment au château royal, où ses appartements sont préparés. Le roi le recevra au château.

Le prince Napoléon a assisté hier soir, à l'opéra, à la représentation du ballet. Il a pris place dans la loge particulière du roi, entre celui-ci et la reine. Après le spectacle, le prince a reçu le président du conseil des ministres.

Marseille, mercredi 9 mai. Le Courrier de Constantinople, en date du 30, annonce que la Banque Wilkins a échoué. Le Journal de Constantinople annonce qu'une autre combinaison anglaise restreinte a été repoussée. Les banquiers turcs font des propositions inacceptables.

Des lettres disent que de nouvelles constructions dans le palais du sultan ont été décidées. La Presse d'Orient énumère des attentats multipliés qui ont eu lieu à Constantinople.

Les biens hantent à Constantinople; hier à Marseille les arrivages ont été de 43,000 hectolitres à des prix fermes. L'Autriche a décoré le bey de Tunis, à l'occasion d'un traité avantageux. Dans ce pays, on fera de bonnes récoltes en laines, en blés et en maïs; mais le peuple est irrité de la lourdeur des impôts et de diverses saisies. Des émigrations ont eu lieu en Algérie.

À Jérusalem, douze mille pèlerins grecs qui s'y trouvaient depuis des années, à cause des dissidences religieuses existant en Judée.

Le comte de Malmesbury. — Je regrette que le comte Derby soit absent, et j'espère que leurs Seigneuries seront unanimes dans leur opinion sur l'adresse, pour faire remarquer combien sont rares les mesures que le gouvernement se propose de présenter pendant cette courte session.

Quant à d'autres points principaux de ce discours, toutes leurs Seigneuries se réjouissent d'apprendre qu'il n'y a aucune probabilité que la paix de l'Europe soit troublée; que les stipulations du traité de Paris ont été exécutées, et que les négociations de l'affaire de Neuchâtel seront très probablement menées à une conclusion satisfaisante. En ce qui concerne la paix conclue avec la Perse, j'espère que le gouvernement apprendra bientôt à la chambre que les hostilités entre les troupes qui sont sous les ordres de sir James Outram et l'armée persane, ont eu un terme. Quant à la

guerre de Chine, la plus importante de toutes les questions, tout ce que je puis dire, c'est que ceux des membres de ce côté de la chambre qui l'ont approuvée n'ont été influencés que par le sentiment du devoir, et, bien que lord Palmerston les ait accusés d'être disposés à accepter l'humiliation du pavillon anglais, je me contenterai de déclarer qu'une pareille accusation est absurde et indigne de la haute réputation de l'homme qui la porte.

Lord Granville. — On vient de recevoir une dépêche télégraphique annonçant qu'on avait fait connaître le 5 avril, à sir James Outram, la conclusion de la paix. Nous n'avons donc pas à craindre que les hostilités se renouvellent sur ce point. Je suis charmé d'entendre les observations de lord Malmesbury sur la convenance qu'il y aurait à ce que l'adresse fût votée à l'unanimité, mais je ne puis admettre que les expressions de lord Palmerston, si violemment attaquées par lord Derby, aient la signification que leur attribue lord Malmesbury. Je m'abstiendrai donc de troubler la bonne harmonie de la chambre, à l'occasion de discussions personnelles, je veux seulement, après la manière courtoise avec laquelle lord Malmesbury a invité la chambre à adopter l'adresse, demander à leurs Seigneuries d'approuver cette adresse et de la présenter d'une voix unanime à S. M.

Le marquis de Clanricarde. — Je désire ne pas troubler l'unanimité de leurs Seigneuries, mais je ne puis m'empêcher d'appeler l'attention de lord Palmerston sur les attaques auxquelles a donné lieu le choix du général qui doit commander l'expédition en Chine à ce sujet, et j'espère que le gouvernement soutiendra le général dont il a fait choix contre les attaques anonymes faites par derrière; car, s'il en était autrement, on regarderait, comme une chose dangereuse de servir le pays, et ce ne serait plus l'objet d'une ambition honorable.

Lord Palmerston. — Je suis bien aise de l'occasion qui m'est offerte par lord Clanricarde, et je ne puis pas à dire que les auteurs de ces attaques, dirigées contre le général Ashburnham, en réfléchissant qu'elles s'adressent à ce qu'il y a de plus cher pour un militaire anglais, son courage personnel, sont absolument incapables de supporter l'examen de la commission de la reine. J'espère que le général Ashburnham, qui a montré un courage remarquable, qui n'a fait qu'obéir aux ordres qu'il avait reçus, et qui a été récompensé par sa nomination au poste de l'un des aides de camp de S. M., fera de ces attaques et de leurs auteurs le cas qu'ils méritent.

Lord Grey. — Je suis d'avis que l'on doit mettre un terme à la persécution habituelle qu'ont les jeunes officiers de s'attaquer à leurs supérieurs. Je crois aussi qu'on doit être unanime dans la présentation de l'adresse à S. M., mais je désire faire observer que lorsque la discussion aura lieu sur la conduite de la guerre de Perse, il serait à désirer que les documents qui se rattachent à cette guerre, soient déposés le plus promptement possible sur le bureau de la chambre. Quant à ce qui concerne la Chine, il est établi nécessairement qu'on donne à la chambre une explication nette sur le but réel de l'expédition récemment dirigée contre cet empire.

Après quelques observations de lord Althorpe, l'adresse est adoptée.

Le comte de Cardigan revient sur ce qui a été dit hier d'accusations dirigées par quelques officiers contre leurs chefs. Quand un officier s'avoue publiquement l'auteur de pareilles assertions, il doit être forcé d'en donner la preuve, et, dans le cas où il ne le pourrait pas, ne devrait-il pas être renvoyé du service de S. M. ? Il est bien temps qu'on mette un terme à des actes de cette nature, car tout ce qu'on est parvenu à faire, c'est de discipliner l'armée sans la perdre.

Lord Palmerston. — Dans le cas où des officiers d'un rang inférieur attaquent sous le voile de l'anonymat ou autrement des officiers supérieurs, je suis sûr qu'il est de mon devoir de prêter toute assistance au général en chef pour maintenir la discipline de l'armée. Quant aux blâmes qui ont été dirigés contre le général, je ne puis pas dire que l'objet de quelques attaques dans un livre publié d'abord sous l'anonymat, j'ai conseillé au noble comte de s'en reposer sur l'honneur et le courage de sa propre conduite, et de traiter ces accusations avec le mépris qu'elles méritent. Mais si le noble comte désire prendre quelques mesures à ce sujet, je lui donnerai l'assistance en mon pouvoir pour les défendre à la justice. On a prétendu que j'avais dit que les journalistes à mon avis, n'avaient pas le droit de critiquer les nominations faites par le gouvernement. Je n'ai jamais eu la folie d'avancer une pareille chose. Je suis, au contraire, que c'est là une mission particulière exercée par les journaux, quand ils le croient nécessaire, de présenter leurs remarques sur les nominations faites par le gouvernement ou par tout autre, parce que la presse est regardée comme devant être l'organe et le guide de l'opinion publique. Je me plains de la manière dont on a dirigé ces atta-

ques contre le général Ashburnham, surtout en laissant la nomination se faire et trois semaines s'écouler, sans dire un mot contre cet officier, et ne lançant ensuite ces accusations que lorsque le général fut parti et arrivé à Malte, en route vers le théâtre où doivent avoir lieu ses importantes opérations.

La chambre s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES. — Séance du 8 mai. M. Spooner présente la chambre qu'il présentera sa motion ordinaire sur le collège de Mayo, le 21 du courant (États de l'Éire).

Sir James Pakington présente la chambre que, lundi, il présentera une pétition de Terre-Neuve, sur les conditions que propose le gouvernement français relativement aux pêcheries de cette côte. Le même jour, il interpellera le gouvernement de S. M. sur ses intentions à cet égard.

M. Dodson présente le rapport du comité sur l'adresse, et le secrétaire de la chambre en donne lecture.

Sur la motion tendant à ce que l'adresse soit adoptée, M. Hadfield relève l'exagération avec laquelle les discours de trônes expriment le développement progressif de l'industrie productive dans tous les États de S. M. Il nie que la situation du pays et des colonies soit assez prospère pour autoriser un pareil langage.

L'adresse est ensuite adoptée, et la chambre décide qu'elle sera présentée lundi à la reine, au château d'Osborne, où réside actuellement S. M.

(Correspondance particulière du Constitutionnel.)

Pesth, 4 mai. Il y a juste cinq ans que je me trouvais dans cette ville, et que j'adressais au Constitutionnel la relation d'une cérémonie intéressante à laquelle je venais d'assister: l'inauguration du monument élevé à la mémoire du général Hentzi sur la place même, où, fidèle à son drapeau, il était mort bravement les armes à la main. Les villes sœurs, Bude et Pesth, portaient encore, à cette époque, les traces de la guerre qui avait servi d'appendice à la révolution de 1848. Ces traces n'existent plus aujourd'hui. Les deux villes offrent partout l'aspect du contentement et de la prospérité. La Hongrie, rendue à elle-même, a retrouvé sa physionomie habituelle.

Pleine de confiance et de foi dans la sagesse et la clémence de son jeune empereur, elle n'aspire plus qu'à faire désormais cause commune avec l'Autriche. Les manifestations imposantes, dont je viens d'être le témoin oculaire, m'ont semblé une protestation de toutes les classes de la famille hongroise contre les erreurs ou des espérances propagées en Europe, sur la situation morale et politique de ce pays par les organes des partis exagérés.

L'entrée de LL. MM. II. à Pesth m'a rappelé celle de l'empereur Alexandre II à Moscou, par les éblous de la joie publique et les décorations de la ville. La jeune impératrice, heureuse de l'accueil fait à son auguste époux, était rayonnante de grâce et de beauté. Le peuple hongrois, si amoureux de la forme, témoignait son admiration pour elle par des transports qui ressemblaient à de l'adoration. LL. MM., salués par le son de toutes les cloches et les salves de l'artillerie du fort de Bude, ont été reçus à leur débarquement sur le quai du Danube par l'archiduc Albert, gouverneur général, les autorités civiles et militaires, et les plus illustres magnats de la Hongrie.

L'antique noblesse magyar se trouvait représentée par les Esterhazy, Bathany, Karoly, Melath, Nyary, Sapary, Zichy, etc., etc. Chacun de ces noms porte, vous le voyez, une signification importante dans l'état des choses. Un fait d'une importance non moins significative, c'est l'enrôlement et l'équipement volontaire de gentilshommes campagnards venus à Pesth pour offrir à l'empereur leurs hommages de dévouement et de fidélité. Ces paysans-nobles forment un escadron de cavalerie remarquable par la beauté des hommes, la couleur uniforme des chevaux (bai-brun) et le caractère du costume; la veste est un dolman doublé de fourrure; le pantalon hongrois est enfoncé dans une botte à la hussarde. Chaque homme est armé d'un sabre de cavalerie, dont la forme et le style d'une autre époque rappellent les jours mémorables de Marie-Thérèse. La plupart de ces sabres, détachés du foyer domestique pour saluer François-Joseph, ont été tirés, pour la défense de son illustre aïeule.

Le voyage de LL. MM. en Hongrie durera environ deux mois; ce n'est que le 28 juin qu'elles doivent, d'après l'itinéraire réglé jour par jour jusqu'à cette époque, rentrer à Vienne. Ce long voyage que je compte suivre, sera d'un grand intérêt. L'état des populations, jalouses de témoigner leur

amour et leur dévouement, avait pris une telle proportion, que l'archiduc Albert a dû y mettre des limites par un ordre du jour adressé aux autorités administratives des différentes contrées de la Hongrie. Il les invite à faire connaître aux villes qui ont envoyé des délégués dans les pays étrangers (et même jusqu'à Paris), pour y acheter des cadeaux précieux, afin de les offrir à LL. MM., que l'empereur et l'impératrice verraient avec infiniment plus de plaisir l'application des sommes souscrites à des fondations de bienfaisance.

Le bourgmestre de Pesth a dû lui-même modérer le zèle des bourgeois de la ville, qui ont consacré une somme de deux cent cinquante mille florins (plus de 600,000 fr.) aux fêtes arrêtées par un programme fort bien conçu.

L'empereur et l'impératrice ont été harangués à Pesth et à Bude par deux bourgmestres de ces villes, et au château impérial par le cardinal Scitovszky, primat de la Hongrie. Ce discours et la réponse de l'empereur ont une certaine importance par la carrière qu'elles ouvrent aux conjectures. Je vous les envoie traduits mot pour mot.

Voici la harangue du cardinal: «Majesté Impériale, roi apostolique, gracieux seigneur, «C'est aujourd'hui que la nation hongroise voit son vœu le plus ardent exaucé, et qu'elle a le bonheur suprême de saluer Votre Majesté, Sa Majesté Impériale, et celui de pouvoir déposer au pied de votre trône l'hommage de vos ser-»

«Il n'est pas de paroles humbles qui puissent rendre l'extrême de notre joie et les sentiments de gratitude affectueuse que nous seuls nous éprouvons, nous, assez heureux pour contempler les personnes sacrées de Vos Majestés; mais ceux qu'éprouvent encore tous vos fidèles sujets. Ces sentiments existent dans le cœur de tout vrai Hongrois, parce que c'est la première fois que la nation trouve l'occasion d'exprimer sa fidélité traditionnelle, son obéissance et son attachement filial à S. M. I., l'auguste providence du pays. C'est dans sa présence en Hongrie qu'elle voit une nouvelle et tendre preuve de la grâce impériale, le gage d'une confiance assurée et l'annonce de ses espérances.

«C'est dans ces dispositions d'esprit que nous saluons Vos Majestés Impériales, et qu'avec la sincère loyauté des Hongrois, nous nous adressons: «Salut à Vos Majestés! «Majesté Impériale, roi apostolique, Votre Majesté n'aurait su nous donner une preuve plus gracieuse de ses sentiments pour nous qu'en nous procurant le bonheur de pouvoir contempler celle qui est le plus près de vos volontés, notre impératrice et reine.

«D'autre part, Votre Majesté n'aurait pu donner des preuves plus évidentes de ses soins pour le pays qu'en venant étudier elle-même pendant un séjour prolongé en Hongrie, les sentiments, les besoins et les vœux de la nation.

«Nous qui sommes redevables à Votre Majesté de tant de sages et utiles mesures tendant toutes au développement intellectuel et à l'agrandissement de nos intérêts matériels, nous pouvons espérer des résultats heureux et salutaires du voyage de Votre Majesté.

«Quant à nous, Sire, nous sommes heureux en vous offrant l'hommage de notre fidélité, et d'assurer à Votre Majesté que l'esprit des pères est toujours dans le cœur des fils, et que, s'il fallait défendre le trône auguste de Vos Majestés, cet esprit leur inspirerait notre vieux cri de guerre: «Notre Dieu, notre sang! «En vous réitérant l'expression de nos hommages et de notre fidélité inébranlable, et en recommandant la Hongrie à la grâce souveraine et paternelle de Votre Majesté, ainsi qu'à la grâce maternelle de Sa Majesté notre impératrice et reine, nous invoquons le Tout-Puissant, pour qu'il répande ses plus abondantes bénédictions sur Vos Majestés, sur les jeunes archiduchesses, et sur toute la maison impériale. Que ce trône soit illustre et glorieux, que Vos Majestés vivent longtemps, très longtemps, dans l'amour et les bénédictions de leurs peuples!»

Voici la réponse de l'empereur: «Je me réjouis d'avoir pu me rendre une fois encore ici pour montrer à l'impératrice cette belle patrie et pour étudier moi-même l'état et les besoins de ma Hongrie aimée. Je n'aspire qu'à bien affermir le salut paternel de cette patrie, celui de l'empire entier, afin d'assurer ainsi le contentement général de mes fidèles sujets.»

La série des fêtes acceptées par LL. MM. II. commencera demain soir par l'illumination générale des deux villes.

On écrit de Vienne, le 5 mai, à la Nouvelle Gazette de Prusse: «On apprend que le traité monétaire sera publié d'ici à huit jours. Il est une disposition de ce traité qui a beaucoup d'importance pour l'Autriche. C'est celle qui stipule que tout État

l'État davantage. L'imagination, devenue maîtresse souveraine, ne sut pas assez se contenir, et l'on sait ce qu'elle est devenue. Dans la poésie, elle a sacrifié au vague et a méconnu violemment cette belle qualité de l'esprit français, la précision. Elle a perdu peu à peu le sentiment des proportions et de la mesure. Ce n'est plus la muse savante qui commande, c'est un lyrisme exagéré qui entraîne. Les plus beaux talents poétiques ont pris l'habitude de ne s'arrêter, comme des courriers échappés, qu'en s'abattant.

Dans le roman, l'Imagination aussi s'est égarée. Sous le prétexte de faire du neuf, la plupart des romanciers se sont trop complu à la poursuite des caractères exceptionnels, et cet amour de l'exceptionnel a été poussé si loin, qu'au lieu de nous donner une peinture de la société véritable, on nous a donné bien souvent la peinture d'une société fantastique. On peut rencontrer un ange dans ce monde; les anges foulent quelquefois les sentiers terrestres, quoiqu'ils n'abusent pas de la permission. On peut aussi rencontrer un démon, c'est moins rare. Mais qui a vu un ange? Qui a vu un démon? bien peu de gens. Qui a vécu dans une société de démons ou dans une société d'anges? Personne. Un romancier peut donc se proposer de peindre un être angélique ou un diabolique personnage, il sera dans l'exception;

le mouvement littéraire qui a son origine en grande partie, comme l'a dit M. Villemain, dans les treize années du Consulat et de l'Empire, et qui remplit toute la Restauration, commence véritablement avec Atala. Ce mouvement a été fécond, il aurait pu

jeune critique, qui se plaçant devant l'homme de France qui connaît le mieux l'histoire et la législation de Rome, a pris pour des théories de circonstance des jugements amassés pendant quarante années de travaux, et les glorieux résultats de toute une vie scientifique! Je voulais encore relever quelques menus détails de littérature courante, mais une phrase du dernier article de M. Sainte-Beuve m'attire, et je demande la permission de ne pas laisser sans réplique une opinion que je ne crois pas juste et qui ne manquerait pas de faire beaucoup de chemin, sous le patronage éblouissant de l'auteur, notre maître à tous. Cela va me donner l'occasion de jeter un coup-d'œil sur notre littérature contemporaine, et de voir, à vol d'oiseau, d'où elle vient et où elle va.

LITTÉRATURE. DES CAUSES ET DES EFFETS.

Je voulais parler, aujourd'hui, de ce spirituel tour de force de M. Villemain mettant dans la bouche du maréchal Lamiré, à table, en 1809, un discours de secrétaire perpétuel de l'Académie Française en 1857.

Ce qui a distingué l'école moderne, c'est-à-dire ce mouvement littéraire qui commença à Chateaubriand, et que notre orgueil légitime a appelé une Renaissance, c'est le rôle prédominant de l'Imagination.

Le XVIII^e siècle a été, on l'a dit mille fois, le siècle de la critique par excellence. Louis XIV avait emporté, en mourant, la monarchie, et son testament cassé avait été le premier acte de la Révolution. Toutes les institutions, force et gloire du passé, étaient épuisées et n'en pouvaient plus. L'es-

prit ancêtre tombait en décomposition et s'en allait de tous côtés; il ne s'agissait que de le faire tomber plus vite, afin de faire place nette pour un nouveau monde. Le XVIII^e siècle ne voulait donc que démolir, et naturellement il n'avait pas à la main la lyre d'Amphion; cette lyre élevait par enchantement les murs des cités, elle ne les démolissait pas. Pour détruire dans le monde des idées, il n'est pas de meilleur instrument que la polémique, et voilà pourquoi, sous le règne de Voltaire, la polémique était souveraine, prend toutes les formes, se montre partout, même dans la tragédie. Sous la régence, sous Louis XV, sous les vices de M. de Dubarry, comme sous les vertus de Louis XVI, depuis le jour, en un mot, où Louis XIV descendit de son trône jusqu'au jour où monta la révolution française, la littérature fut armée d'une pioche d'or et entassa des ruines en ruine. Elle fut — comme Voltaire, son roi et son Dieu — une république invincible pour toutes les opérations où l'âme a autant de part que l'esprit, pour la métaphysique aussi bien que pour la rêverie. Ce fut une grande littérature de combat, et pas autre chose.

L'école moderne a été et devait être tout autre: elle se réconcilia avec l'Imagination et conclut un beau traité avec la muse. La poésie et le roman ont eu, à notre époque, des destinées brillantes et nouvelles. On a dit que les peuples commençaient

par la poésie et finissaient par les romans; cela n'est vrai que pour les sociétés primitives. Qu'à l'origine des choses, la poésie se montre la première, fraîche, naïve, souriante, pour chanter l'hymne du matin, et que les romans n'apparaissent que le soir pour raconter les émotions de la journée, d'accord; mais il en va différemment dans les sociétés modernes. La poésie s'accommode très bien de la maturité de notre civilisation, et, en bonne princesse, elle admet, de la meilleure grâce du monde, le roman à partager son empire. Un même siècle n'a-t-il pas vu naître le Cid, Athalie, les Fables de La Fontaine, l'École des Femmes et la Promesse de Clèves? Et nous-même, au moment où nous admirons les trésors de lyrisme que semait à pleines mains Goethe et Byron, Lamartine, Victor Hugo et ce charmant Alfred de Musset enterré hier et déjà immortel, n'étions-nous pas charmés par les récits de Walter Scott, de Balzac et de George Sand? Si le Divan, Manfred, le Lac, les Fantômes et Eugénie Grandet et d'André, n'est-ce pas une assez grande preuve, d'abord, que la poésie et le roman peuvent régner ensemble; et secondement, qu'ils peuvent avoir une belle heure au milieu d'une civilisation, long-temps après le commencement et avant la fin? — Au XVIII^e siècle, la poésie était sèche et le ro-

man libertin. L'école moderne a mis de la poésie dans la poésie et de la passion dans le roman; ce sera sa gloire.

Ce fut M. de Chateaubriand qui inaugura la poésie du XIX^e siècle. Ebloui par les prodiges du Consulat et par le génie de l'homme qui apparaissait, au seuil du monde nouveau, après la Révolution, comme ces géans qui se montrèrent à la terre étonnée, après le déluge, le jeune émigré monta d'un bond à la Bible et à Homère. Chateaubriand fut le premier consul de la poésie, mais il ne l'eût pas été sans l'autre. Pourquoi le Génie du Christianisme, œuvre d'art et d'Imagination beaucoup plus que de science et de pensée, eut-il une fortune si inouïe? C'est qu'il correspondait à la pensée et à l'œuvre du sublime restaurateur de l'ordre et de la monarchie; c'est qu'il était l'harmonieux accompagnement de la plus grande politique qui fut jamais. C'est à cette coïncidence que Chateaubriand doit d'être appelé encore l'auteur du Génie du Christianisme, quoiqu'on ne lise plus guère aujourd'hui que les épisodes de cette longue apologie, et qu'il n'en reste plus, en quelque sorte, que des lambeaux de pourpre.

Le mouvement littéraire qui a son origine en grande partie, comme l'a dit M. Villemain, dans les treize années du Consulat et de l'Empire, et qui remplit toute la Restauration, commence véritablement avec Atala. Ce mouvement a été fécond, il aurait pu

man libertin. L'école moderne a mis de la poésie dans la poésie et de la passion dans le roman; ce sera sa gloire.

Ce fut M. de Chateaubriand qui inaugura la poésie du XIX^e siècle. Ebloui par les prodiges du Consulat et par le génie de l'homme qui apparaissait, au seuil du monde nouveau, après la Révolution, comme ces géans qui se montrèrent à la terre étonnée, après le déluge, le jeune émigré monta d'un bond à la Bible et à Homère. Chateaubriand fut le premier consul de la poésie, mais il ne l'eût pas été sans l'autre. Pourquoi le Génie du Christianisme, œuvre d'art et d'Imagination beaucoup plus que de science et de pensée, eut-il une fortune si inouïe? C'est qu'il correspondait à la pensée et à l'œuvre du sublime restaurateur de l'ordre et de la monarchie; c'est qu'il était l'harmonieux accompagnement de la plus grande politique qui fut jamais. C'est à cette coïncidence que Chateaubriand doit d'être appelé encore l'auteur du Génie du Christianisme, quoiqu'on ne lise plus guère aujourd'hui que les épisodes de cette longue apologie, et qu'il n'en reste plus, en quelque sorte, que des lambeaux de pourpre.

qui émet du papier-monnaie ou qui en autorise l'émission, sera tenu de prendre des mesures pour que ce papier puisse tous jours être échangé contre de la monnaie métallique.

Une correspondance de Saint-Petersbourg, adressée à l'agence Havas, constate de la manière suivante l'effet produit sur le cabinet moscovite par la note suédoise, relative au scandinavisme, et dont nous avons publié le texte :

La note du ministre de Suède sur le scandinavisme, datée du 4 mai, qui a été communiquée aussi à notre cabinet, n'a pu manquer de produire ici une très bonne impression, puisqu'au bout du compte, elle n'est pas autre chose qu'une réponse officielle à une interrogation faite confidentiellement par notre envoyé à Stockholm.

On sait que le gouvernement espagnol vient de présenter aux cortès un projet de loi pour la réforme du sénat. L'Español, du 5 mai, en publie le texte. Les articles 44, 45, 46, 47, 48 et 49 de la Constitution seront réformés, dit ce journal, dans les termes suivants :

Art. 44. Le sénat se composera des fils du souverain et de l'héritier immédiat, du prince royal, ayant atteint leur vingt-quatrième année; des archevêques et patriarches des Indes; des capitaines-généraux de l'armée de la marine; des grands d'Espagne en vertu de droit personnel, qui ne seront pas sujets d'autres puissances et qui justifieront de la jouissance du revenu annuel de 300,000 réaux, provenant de biens immobiliers ou de droits, jouissant de la même considération légale, d'un nombre limité de sénateurs nommés par le roi.

Art. 45. Ne pourront être nommés sénateurs que les Espagnols appartenant ou ayant appartenu aux classes ci-après: président du congrès des députés; députés admis quatre fois dans les cortès et ayant exercé la députation pendant huit ans; ministres de la couronne; évêques; grands d'Espagne; lieutenants-généraux de l'armée et de la marine après deux années de nomination; ambassadeurs après deux années de service effectif; et ministres plénipotentiaires après quatre années; présidents des tribunaux suprêmes et vice-présidents du conseil royal; membres et fiscaux des tribunaux suprêmes et conseillers royaux après deux années d'exercice.

Les personnes comprises dans les catégories ci-dessus devront, en outre, justifier de revenus de rentes provenant de biens personnels ou d'émoluments d'emplois qui ne pourront être perdus que pour cause volontairement prouvée de mise à la retraite ou vacances; titres de Castille jouissant de 100,000 réaux de rente; les personnes qui paieront depuis quatre années 20,000 réaux de contributions directes et qui, de plus, auront été sénateurs, députés ou députés provinciaux.

Art. 46. Pour siéger dans le sénat, il faut être Espagnol, avoir trente ans révolus, n'avoir pas été poursuivi criminellement, et n'avoir pas ses biens grevés.

Art. 47. La dignité de sénateur pour les grands d'Espagne qui justifieront des revenus et qualités spécifiés à l'art. 44, est héréditaire. Dans tous les autres cas elle est viagère.

Art. 48. Afin de perpétuer la dignité de sénateur dans leurs familles, les grands d'Espagne pourront constituer des majorats sur leurs biens en la forme et pour le somme qui sera déterminée par une loi spéciale.

Art. 49. Chacun des corps législatifs examine les qualités des individus dont il se compose. Les congrès statue, en outre, sur la légalité des élections de députés. Les règlements pour le gouvernement intérieur du sénat et du congrès seront l'objet d'une loi.

Madrid, le 3 mai 1857. (Sont les signatures des ministres.)

Le préambule du décret porte que l'objet principal de cette réforme est de relever l'autorité morale de la chambre haute, et de la mettre en harmonie complète avec les conditions naturelles d'une monarchie héréditaire.

Les journaux de Madrid, du 5 mai, rapportent qu'une certaine fermentation avait régné la veille dans quelques rues de la capitale, par suite d'un démêlé entre les ouvriers occupés aux travaux de conduite des eaux et les entrepreneurs de ces travaux. Les détails suivants sont empruntés à Las Hojas du 4 mai.

C'est contre cet écueil qu'est venu soulever l'échouer le talent de nos romanciers. Ils ont fait de ce procédé exorbitant une habitude presque journalière, et ce n'est pas malheureusement la seule cause qui a nui au développement et à la grandeur du roman moderne; une autre, plus funeste peut-être encore, est venue entraver sa marche, je veux parler de la question d'argent qui est venue se mêler à la question d'art.

jours en pareil cas. Voici ce que nous avons appris: Les ouvriers qui travaillent aux aqueducs, tout près de l'hospice, agitaient avec eux la question de la durée de la sieste: si elle devait se terminer à deux heures, ou si elle pouvait se prolonger jusqu'à trois. Un des confrères-maitres voyant cette question si chaude ment controversée et, en des termes qui faisaient présumer une rixe prochaine, fit prévenir le sous-inspecteur de la police du quartier, qui s'empressa d'accourir accompagné de quatre gardes urbains. Il fit tous ses efforts pour rétablir l'ordre, mais ses conseils et son autorité furent également méconnus, et il dut menacer d'employer la force contre les récalcitrants.

En présence de l'indifférence des journaux, les gardes agitaient en effet leur sabre et feignirent une espèce de charge contre les turbulents. Ceux-ci leur lancèrent alors des briques, blessèrent un des soldats à la tête et exécutèrent tous leurs compagnons à suivre leur exemple. Mais un peloton de gardes d'infanterie et de cavalerie arrivait bientôt sur les lieux et la tamale cessait immédiatement. Les travaux de cette session demeurant suspendus.

Un projet de loi ayant pour objet de fixer la subvention à fournir par l'Etat pour l'ouverture du boulevard de Sébastopol sur la rive gauche de la Seine et quelques autres travaux déclarés d'utilité publique par le décret du 11 août 1855, a été présenté hier au Corps législatif. Il s'agit d'une dépense fixée, au maximum, à douze millions cinq cent mille francs pour le compte de l'Etat. Nous croyons ne pouvoir mieux faire connaître l'objet de cette dépense qu'en publiant l'exposé de motifs présenté à l'appui de la demande de crédits :

« Messieurs, « Aucun des quartiers de Paris au double point de vue de la salubrité et de la viabilité, ne réclame plus impérieusement le percement de voies aérées et spacieuses que celui qui s'étend dans les onzième et douzième arrondissements, entre le carrefour de l'Odéon et le Jardin-des-Plantes. Au premier rang des mesures administratives intéressant la santé publique dans la ville de Paris, le conseil de salubrité a ouvert le chemin de fer d'Orléans, de ces rues étroites, tortueuses, inaccessibles ou peu accessibles aux voitures, de ces habitations qui manquent généralement de lumière et d'air.

Les tristes événements de 1848 ont signalé des dangers d'une autre nature, résultant de la construction même de ce quartier. « Pourtant c'est là, et presque exclusivement là, que se trouvent placés les grands établissements d'instruction littéraire et scientifique, la Sorbonne, le collège de France, les Facultés de Médecine et de Droit, le Jardin-des-Plantes, l'école Polytechnique, les principales lycées; et ce quartier, dangereux sous tant de rapports, a pour population obéissante la jeunesse de Paris, des départements et de l'étranger, qui vient fréquenter nos écoles.

Ces considérations ont déterminé le gouvernement et l'administration municipale à faire étudier, de concert, un projet d'amélioration de cette partie de Paris. Le projet, mis aux enquêtes et universellement approuvé, a été déclaré d'utilité publique par décret du 11 août 1855. Il consiste principalement dans la création ou l'élargissement de quatre grandes voies, coupant ce quartier, deux dans sa plus grande largeur, et deux dans sa plus petite.

Les deux voies courant de l'est à l'ouest, parallèlement à la Seine, sont : « La rue des Ecoles, destinée à relier ensemble l'école de Médecine, la Sorbonne, le collège de France, l'école Polytechnique au moyen d'un embranchement, et le Jardin-des-Plantes; « La rue du boulevard nouveau, tracé entre l'ancien rue de la Harpe et le quai Saint-Bernard, à l'angle de l'entrepôt des vins, et combiné de manière à dégager sur son passage le musée de Cluny, le marché des Carmes et l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Les deux voies courant du nord au midi, perpendiculairement à la Seine, sont : « Le boulevard de Sébastopol, prolongé sur l'emplacement de la rue de la Harpe, entre le pont et la place Saint-Michel; « La rue Saint-Jacques, élargie à vingt mètres dans tout son parcours.

L'établissement de ces voies principales, qui entraîne comme accessoire la démolition de plusieurs rues environnantes, doit produire les résultats les plus favorables au point de vue de la viabilité; il facilitera l'entrée dans Paris aux diverses voies du chemin de fer d'Orléans, de la barrière Fontainebleau, de la barrière Saint-Jacques, etc. Il mettra les onzième et douzième arrondissements en communication prompte et commode avec les autres; dégagera les abords de nos écoles; les résultats politiques et moraux ne seront pas moindres.

Dès les travaux sont commencés : la rue des Ecoles se construit, le boulevard de Sébastopol est ouvert entre le pont Saint-Michel et la rue de la Harpe. Dans ces circonstances, la ville de Paris a réclamé de l'Etat sa contribution aux frais d'exécution d'une mesure d'intérêt général se combine avec l'intérêt local et municipal; et elle a demandé que cette part de l'Etat fut fixée au tiers de la dépense totale, proportion déjà admise, par la loi du 21 mai 1853, dans les travaux d'amélioration de la rive droite. Le gouvernement n'a pu qu'accueillir la demande de la ville. La dépense totale devant s'élever à 36 millions, la part contributive de l'Etat serait de 12 millions; mais le gouvernement a voulu que ces 12 millions fussent un maximum qui ne pourrait être dépassé dans aucun cas. La subvention serait payée en six annuités égales, à partir de 1859.

Grâce à l'ouverture du boulevard transversal, l'hôtel de Cluny et le musée des Thermes seront complètement isolés; cette circonstance permettra d'agrandir ces établissements qui appartiennent à l'Etat; ils seront entourés d'un grand carré de rues des Noyers et Saint-Jacques. La valeur des terrains qui doivent être affectés à cette destination et qui restent propriété de la ville, comme les monuments dont ils seront une dépendance, figure dans les

comptes de la ville pour une somme de 1,050,000 francs. Le gouvernement, sur cette dépense, prendrait à sa charge 500,000 francs, mais contre la seconde subvention serait, comme la première, un maximum, et comme celle-ci elle serait payable par termes égaux, à partir de l'année 1859.

CORPS LEGISLATIF.

Sommaire de la séance du samedi 9 mai 1857. PRÉSIDENCE DE M. SCHNEIDER.

Ouverture de la séance à deux heures. Présentation: 1° d'un projet de loi ayant pour objet la prorogation du privilège de la Banque de France; 2° d'un projet de loi ayant pour objet d'autoriser le ministre des finances à concéder l'exploitation de trois lignes de correspondances au moyen de paquebots à vapeur entre la France et l'Amérique; 3° de deux projets de loi ayant pour objet d'approuver plusieurs articles des conventions passées entre le ministre des travaux publics et les compagnies des chemins de fer de Paris à Orléans, de Paris à Lyon et de Lyon à la Méditerranée; 4° d'un projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires de la session 1857; 5° d'un projet de loi relatif à la cession par l'Etat à la ville d'Orléans (Pas-de-Calais) de terrains provenant des anciennes fortifications de cette ville; 6° de quatre projets de loi d'intérêt local.

Adoption de six projets de loi d'intérêt local. Délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la réunion de la commune de Saint-Espirit (Landes) à la ville de Bayonne. Discussion à laquelle prennent part MM. Corta et Rouleau de Gage, rapporteur.

Adoption du projet de loi au scrutin. Délibération sur le projet de loi tendant à autoriser les sociétés anonymes et autres associations légalement autorisées en Belgique, à exercer leurs droits en France; discussion à laquelle prennent part MM. Kerguelan, Reyvel, Bertrand (de l'Yonne), rapporteur, et M. Péniss, commissaire du gouvernement. Adoption du projet de loi au scrutin.

Adoption au scrutin secret 1° de deux projets de loi ayant pour objet des échanges d'immeubles situés dans la forêt domaniale d'Orléans, et d'immeubles situés dans le département de la Nièvre; 2° d'un projet de loi ayant pour objet d'autoriser l'établissement d'une surtaxe sur les vins à l'octroi de Lyon.

Lundi prochain, réunion dans les bureaux à une heure; séance publique à deux heures.

COURS DE LA BOURSE.

Table with 3 columns: COURS DE CLOTURE, le 8, le 9 MAI 1857. Rows include 300 au compt., 60 90 60 40, 60 90 60 20 40, 4 1/2 au compt., 94 75 92, 23, 60 20.

Nouvelles diverses.

M. le maréchal commandant l'armée de Paris, vient d'adresser l'ordre du jour suivant à tous les corps qui ont passé la revue du 6 mai :

« Les troupes de toutes armes de la garde impériale, de l'armée de Paris et de la 1ère division militaire, que l'Empereur a passés en revue, le 6 mai, ont mérité l'approbation de Sa Majesté par leur belle attitude, la régularité de leurs lignes, la précision et l'ensemble de leurs mouvements.

« Une lettre de Berlin dit que le prince Napoléon doit repartir de Berlin le 13, et qu'il reviendra par Dresde et Munich. Le prince se propose d'être de retour à Paris pour le moment de l'arrivée du roi de Bavière.

« S. M. Maximilien II, roi de Bavière, est né le 28 novembre 1811.

« Le grand-duc est allé vers trois heures, dans le jardin de la rue de la Harpe, et a été reçu par le prince Jérôme, et durant lequel un musiquier militaire s'est fait entendre.

« Le prince s'est rendu ensuite à la soirée donnée par Leurs Majestés Impériales aux Tuileries.

« Le grand-duc Constantin a assisté hier à la soirée donnée en son honneur par S. A. I. la princesse Mathilde, et à laquelle une société d'élite avait été invitée.

« Il était trois heures de l'après-midi, lorsque le grand-duc Constantin, accompagné du général Tollben et de plusieurs officiers de sa suite, est allé visiter l'école de Saint-Cyr. A l'arrivée du prince, le bataillon et l'escadron de l'école, dans une magnifique tenue, étaient sous les armes et rangés en bataille. Etonné et ravi tout à la fois d'une telle réception, le prince qui, comme les personnes qui l'accompagnaient, était en bourgeois, a dit avec beaucoup de grâce: « Je croyais, Messieurs, venir ici incognito; j'ai prévu que vous vous feriez aussi beaux pour me recevoir, j'aurais moi-même ma plus belle tenue.

« Le bataillon a exécuté, en présence du prince, le manège des armes et quelques manœuvres au pas gymnastique, rappelant la dernière du drapeau de Chambray à la perenne revue; puis sont venues les manœuvres d'escadron, le tir des pièces d'artillerie au polygone, et enfin les exercices gymnastiques. Partout le grand-duc Constantin a hautement témoigné sa satisfaction qu'il éprouvait.

« On dit que l'invitation de la reine d'Angleterre au grand-duc Constantin, lui a été transmise, jeudi, par lord Cowley. Le prince a demandé à consulter l'empereur Alexandre, et le télégraphe lui a bientôt rapporté une réponse favorable. C'est après avoir visité Cherbourg que le grand-duc ira passer quarante-huit heures à la résidence royale d'Osborn, dans l'île de Wight, et S. A. I. reviendra toucher à la côte de France pour continuer sa visite de tous les points principaux.

« On écrit de Rome, le 4 mai : « Le saint-père s'est mis en route ce matin pour Loreto, à sept heures, sa suite est descendue de ses appartements pour dire la messe au maître-autel de la basilique Saint-Pierre; elle a ensuite entendu une autre messe, à la fin de laquelle ont été récitées, à haute voix, les prières spéciales pour les voyageurs. Après quelques moments de repos dans la sacristie, sa sainteté a traversé solennellement l'église tout entière, accompagnée des cardinaux palatins des deux chapelles, d'un grand nombre de prêtres et de personnages de cour. Elle se rendait de toutes parts les hommages les plus empreints. Au bas du grand escalier, elle est montée en voiture, dont la portière a été ouverte et fermée par le doyen du sacré collège, le vénérable cardinal Macchi, qui, malgré ses quatre-vingt-sept ans et ses infirmités, n'a pas voulu manquer à ce devoir. M. le général de Goyon était à cheval, sur la place, à la tête des troupes françaises et romaines formant la garnison de Rome, et qui faisaient la haie jusqu'à la porte de la ville. Le général s'est tenu à la portière de droite de sa sainteté jusqu'à ce qu'elle ait quitté l'enceinte de Rome. Une foule nombreuse était accourue de toutes parts et remplissait l'église, la place et la route suivie par le cortège. Sa sainteté dînera aujourd'hui à Nepi, et couchera à Civita Castellana.

« Le Standard annonce que les obsèques de S. A. R. la duchesse de Gloucester ont eu lieu hier à deux heures, à la chapelle de la princesse Albert, le prince de Galles et le duc de Cambridge y assistaient.

« On écrit de Gotha, le 1er mai : « Le mariage de la princesse de Hohenzollern avec le prince Lancher vient de s'accomplir, malgré les obstacles que la famille de la princesse a mis pendant des années à ce mariage. Bien que la princesse ne fût pas une riche héritière, et qu'elle eût perdu son père, sa mère, et qu'elle fût majeure, le duc de Ratibor, chef de la famille, refusa son consentement, jusqu'à ce qu'elle eût épousé le prince de Hohenzollern, le duc de Cobourg-Gotha fut parvenu à la faire céder. Le matin même de la cérémonie, une opposition arriva encore de Rome par le télégraphe; c'était celle du frère de la princesse, le prince de Hohenzollern, chambellan du pape. Mais on passa outre, malgré cette opposition. (G. de Magdebourg.)

« On écrit de Vienne, le 5 mai, au Journal allemand de Francfort : « Le gouvernement anglais a fait communiquer à notre cabinet, par sir Hamilton Seymour, les instructions qu'il a envoyées à M. Butler, son légation à Vienne, au sujet des circonstances du mariage de la princesse de Hohenzollern, oncle du roi. Deux fils sont déjà nés de ce mariage.

« Une lettre de Berlin dit que le prince Napoléon doit repartir de Berlin le 13, et qu'il reviendra par Dresde et Munich. Le prince se propose d'être de retour à Paris pour le moment de l'arrivée du roi de Bavière.

« S. M. Maximilien II, roi de Bavière, est né le 28 novembre 1811.

« Le grand-duc est allé vers trois heures, dans le jardin de la rue de la Harpe, et a été reçu par le prince Jérôme, et durant lequel un musiquier militaire s'est fait entendre.

« Le prince s'est rendu ensuite à la soirée donnée par Leurs Majestés Impériales aux Tuileries.

« Le grand-duc Constantin a assisté hier à la soirée donnée en son honneur par S. A. I. la princesse Mathilde, et à laquelle une société d'élite avait été invitée.

« Il était trois heures de l'après-midi, lorsque le grand-duc Constantin, accompagné du général Tollben et de plusieurs officiers de sa suite, est allé visiter l'école de Saint-Cyr. A l'arrivée du prince, le bataillon et l'escadron de l'école, dans une magnifique tenue, étaient sous les armes et rangés en bataille. Etonné et ravi tout à la fois d'une telle réception, le prince qui, comme les personnes qui l'accompagnaient, était en bourgeois, a dit avec beaucoup de grâce: « Je croyais, Messieurs, venir ici incognito; j'ai prévu que vous vous feriez aussi beaux pour me recevoir, j'aurais moi-même ma plus belle tenue.

« Le bataillon a exécuté, en présence du prince, le manège des armes et quelques manœuvres au pas gymnastique, rappelant la dernière du drapeau de Chambray à la perenne revue; puis sont venues les manœuvres d'escadron, le tir des pièces d'artillerie au polygone, et enfin les exercices gymnastiques. Partout le grand-duc Constantin a hautement témoigné sa satisfaction qu'il éprouvait.

« On dit que l'invitation de la reine d'Angleterre au grand-duc Constantin, lui a été transmise, jeudi, par lord Cowley. Le prince a demandé à consulter l'empereur Alexandre, et le télégraphe lui a bientôt rapporté une réponse favorable. C'est après avoir visité Cherbourg que le grand-duc ira passer quarante-huit heures à la résidence royale d'Osborn, dans l'île de Wight, et S. A. I. reviendra toucher à la côte de France pour continuer sa visite de tous les points principaux.

« On écrit de Rome, le 4 mai : « Le saint-père s'est mis en route ce matin pour Loreto, à sept heures, sa suite est descendue de ses appartements pour dire la messe au maître-autel de la basilique Saint-Pierre; elle a ensuite entendu une autre messe, à la fin de laquelle ont été récitées, à haute voix, les prières spéciales pour les voyageurs. Après quelques moments de repos dans la sacristie, sa sainteté a traversé solennellement l'église tout entière, accompagnée des cardinaux palatins des deux chapelles, d'un grand nombre de prêtres et de personnages de cour. Elle se rendait de toutes parts les hommages les plus empreints. Au bas du grand escalier, elle est montée en voiture, dont la portière a été ouverte et fermée par le doyen du sacré collège, le vénérable cardinal Macchi, qui, malgré ses quatre-vingt-sept ans et ses infirmités, n'a pas voulu manquer à ce devoir. M. le général de Goyon était à cheval, sur la place, à la tête des troupes françaises et romaines formant la garnison de Rome, et qui faisaient la haie jusqu'à la porte de la ville. Le général s'est tenu à la portière de droite de sa sainteté jusqu'à ce qu'elle ait quitté l'enceinte de Rome. Une foule nombreuse était accourue de toutes parts et remplissait l'église, la place et la route suivie par le cortège. Sa sainteté dînera aujourd'hui à Nepi, et couchera à Civita Castellana.

« Le Standard annonce que les obsèques de S. A. R. la duchesse de Gloucester ont eu lieu hier à deux heures, à la chapelle de la princesse Albert, le prince de Galles et le duc de Cambridge y assistaient.

« On écrit de Gotha, le 1er mai : « Le mariage de la princesse de Hohenzollern avec le prince Lancher vient de s'accomplir, malgré les obstacles que la famille de la princesse a mis pendant des années à ce mariage. Bien que la princesse ne fût pas une riche héritière, et qu'elle eût perdu son père, sa mère, et qu'elle fût majeure, le duc de Ratibor, chef de la famille, refusa son consentement, jusqu'à ce qu'elle eût épousé le prince de Hohenzollern, le duc de Cobourg-Gotha fut parvenu à la faire céder. Le matin même de la cérémonie, une opposition arriva encore de Rome par le télégraphe; c'était celle du frère de la princesse, le prince de Hohenzollern, chambellan du pape. Mais on passa outre, malgré cette opposition. (G. de Magdebourg.)

« On écrit de Vienne, le 5 mai, au Journal allemand de Francfort : « Le gouvernement anglais a fait communiquer à notre cabinet, par sir Hamilton Seymour, les instructions qu'il a envoyées à M. Butler, son légation à Vienne, au sujet des circonstances du mariage de la princesse de Hohenzollern, oncle du roi. Deux fils sont déjà nés de ce mariage.

« Une lettre de Berlin dit que le prince Napoléon doit repartir de Berlin le 13, et qu'il reviendra par Dresde et Munich. Le prince se propose d'être de retour à Paris pour le moment de l'arrivée du roi de Bavière.

« S. M. Maximilien II, roi de Bavière, est né le 28 novembre 1811.

« Le grand-duc est allé vers trois heures, dans le jardin de la rue de la Harpe, et a été reçu par le prince Jérôme, et durant lequel un musiquier militaire s'est fait entendre.

« Le prince s'est rendu ensuite à la soirée donnée par Leurs Majestés Impériales aux Tuileries.

« Le grand-duc Constantin a assisté hier à la soirée donnée en son honneur par S. A. I. la princesse Mathilde, et à laquelle une société d'élite avait été invitée.

« Il était trois heures de l'après-midi, lorsque le grand-duc Constantin, accompagné du général Tollben et de plusieurs officiers de sa suite, est allé visiter l'école de Saint-Cyr. A l'arrivée du prince, le bataillon et l'escadron de l'école, dans une magnifique tenue, étaient sous les armes et rangés en bataille. Etonné et ravi tout à la fois d'une telle réception, le prince qui, comme les personnes qui l'accompagnaient, était en bourgeois, a dit avec beaucoup de grâce: « Je croyais, Messieurs, venir ici incognito; j'ai prévu que vous vous feriez aussi beaux pour me recevoir, j'aurais moi-même ma plus belle tenue.

« Le bataillon a exécuté, en présence du prince, le manège des armes et quelques manœuvres au pas gymnastique, rappelant la dernière du drapeau de Chambray à la perenne revue; puis sont venues les manœuvres d'escadron, le tir des pièces d'artillerie au polygone, et enfin les exercices gymnastiques. Partout le grand-duc Constantin a hautement témoigné sa satisfaction qu'il éprouvait.

« On dit que l'invitation de la reine d'Angleterre au grand-duc Constantin, lui a été transmise, jeudi, par lord Cowley. Le prince a demandé à consulter l'empereur Alexandre, et le télégraphe lui a bientôt rapporté une réponse favorable. C'est après avoir visité Cherbourg que le grand-duc ira passer quarante-huit heures à la résidence royale d'Osborn, dans l'île de Wight, et S. A. I. reviendra toucher à la côte de France pour continuer sa visite de tous les points principaux.

« On écrit de Rome, le 4 mai : « Le saint-père s'est mis en route ce matin pour Loreto, à sept heures, sa suite est descendue de ses appartements pour dire la messe au maître-autel de la basilique Saint-Pierre; elle a ensuite entendu une autre messe, à la fin de laquelle ont été récitées, à haute voix, les prières spéciales pour les voyageurs. Après quelques moments de repos dans la sacristie, sa sainteté a traversé solennellement l'église tout entière, accompagnée des cardinaux palatins des deux chapelles, d'un grand nombre de prêtres et de personnages de cour. Elle se rendait de toutes parts les hommages les plus empreints. Au bas du grand escalier, elle est montée en voiture, dont la portière a été ouverte et fermée par le doyen du sacré collège, le vénérable cardinal Macchi, qui, malgré ses quatre-vingt-sept ans et ses infirmités, n'a pas voulu manquer à ce devoir. M. le général de Goyon était à cheval, sur la place, à la tête des troupes françaises et romaines formant la garnison de Rome, et qui faisaient la haie jusqu'à la porte de la ville. Le général s'est tenu à la portière de droite de sa sainteté jusqu'à ce qu'elle ait quitté l'enceinte de Rome. Une foule nombreuse était accourue de toutes parts et remplissait l'église, la place et la route suivie par le cortège. Sa sainteté dînera aujourd'hui à Nepi, et couchera à Civita Castellana.

« Le Standard annonce que les obsèques de S. A. R. la duchesse de Gloucester ont eu lieu hier à deux heures, à la chapelle de la princesse Albert, le prince de Galles et le duc de Cambridge y assistaient.

« On écrit de Gotha, le 1er mai : « Le mariage de la princesse de Hohenzollern avec le prince Lancher vient de s'accomplir, malgré les obstacles que la famille de la princesse a mis pendant des années à ce mariage. Bien que la princesse ne fût pas une riche héritière, et qu'elle eût perdu son père, sa mère, et qu'elle fût majeure, le duc de Ratibor, chef de la famille, refusa son consentement, jusqu'à ce qu'elle eût épousé le prince de Hohenzollern, le duc de Cobourg-Gotha fut parvenu à la faire céder. Le matin même de la cérémonie, une opposition arriva encore de Rome par le télégraphe; c'était celle du frère de la princesse, le prince de Hohenzollern, chambellan du pape. Mais on passa outre, malgré cette opposition. (G. de Magdebourg.)

« On écrit de Vienne, le 5 mai, au Journal allemand de Francfort : « Le gouvernement anglais a fait communiquer à notre cabinet, par sir Hamilton Seymour, les instructions qu'il a envoyées à M. Butler, son légation à Vienne, au sujet des circonstances du mariage de la princesse de Hohenzollern, oncle du roi. Deux fils sont déjà nés de ce mariage.

Considérant que cet article contient une excitation au mépris des lois et tend à la discorde entre l'Etat et l'Eglise; Article 1er. Un avertissement est donné à la Foi Bretonne dans la personne de M. Thibault de la Guichardière, gérant, et de M. d'Urbain, signataire de l'article.

« Le résultat de l'application de la fleur de soufre contre la maladie de la vigne, a occasionné une hausse sensible sur le prix du soufre. On songe, dit-on, à diminuer ce droit, tout en sauvegardant les intérêts de nos raffineurs de ce produit.

« Une nouvelle section du chemin de fer Grand-Central de France a été ouverte de Lempdes à Brioude. Les voyageurs de la ligne du Centre pourront donc désormais se rendre directement dans le département de la Haute-Loire, par Saint-Germain-des-Fossés, Clermont-Ferrand, Issoire et Brassac.

« On lit dans le Journal du Loiret du 8 mai : « La fête commémorative de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc a eu lieu hier et aujourd'hui à Orléans, selon le cérémonial accoutumé. Après le panégyrique de la pucelle, prononcé par Mgr Gillis, évêque apostolique d'Orléans, le cortège composé de nos autorités civiles et militaires et du clergé de toutes les paroisses, est sorti de la cathédrale pour se rendre processionnellement à la place des Tourelles. En tête du cortège marchaient nos pompiers auxquels étaient venus se joindre leurs camarades d'Orlévet; la ligne formait la haie, la gendarmerie ouvrant et fermant la marche. Plusieurs sociétés et corporations, bannières en tête, avaient leur place dans le cortège. A la rentrée dans la cathédrale, il a été chanté un Te Deum. Une foule considérable stationnait dans les rues. Les balcons et les fenêtres étaient remplis de curieux.

« Hier soir, pendant la remise, par le maire de la ville, de l'étendard de Jeanne d'Arc, entre les mains de l'évêque, une brillante illumination a éclairé la façade et les tours de Sainte-Croix.

« C'est après-midi les jeux ont commencé. Une nombreuse population, venue de tous les points de la ville et des environs, se porte sur les lieux indiqués pour les réjouissances publiques.

« On lit dans le Daily-News, du 8 : « Il a été procédé hier à une enquête sur le corps de M. Gudgey qui, pendant quarante-deux années, a rempli le poste de premier secrétaire des archives de la chambre des communes, et dans lequel sa sainteté lui avait concédé l'estime et l'amitié de toutes les personnes qui avaient eu des rapports avec lui. Pendant dix ou quinze dernières années, il avait souffert d'une surdité du cerveau, et il était de temps en temps exposé à des aberrations d'esprit; il a été aperçu, mercredi, sur la terrasse située en face des chambres du parlement. On remarqua qu'il montait à l'escalier et se penchait dans l'escalier comme s'il allait regarder vers le ciel, ce qui aussitôt et lui fut transporté à l'hôpital de Westminster, où il est mort hier matin. L'enquête a rendu le verdict suivant: aliénation momentanée.

« On apprend la perte du navire Narcissus-Maria, appartenant au port d'Abbeville. Ce triste événement est ainsi annoncé à l'armateur par le capitaine du bâtiment, M. Thibaut, qui n'a pu sauver que les papiers du bord.

Mira (Portugal), 27 avril. Le navire Narcissus-Maria n'existe plus; nous avons eu le malheur de faire côte, hier 26 avril, sur la côte de Portugal avec un vent très fort, courant et grosse mer. A cinq heures du soir, le navire était entièrement hors d'eau; nous n'avons rien pu sauver que notre vie. Je me mets en règle auprès des autorités les plus voisines, car nous sommes dans un village à quatre lieues du point de notre sinistre. Nous avons été pillés par les pirates qui nous enlevé le peu de vivres que nous avions emportés pour subsister.

« M. l'abbé Batain a donné sa démission de promoteur du diocèse. Il est remplacé par M. l'abbé Véron.

« Les zouaves de la garde ont remplacé les chasseurs à la caserne du Carrousel.

« Un fondeur d'Ancey a été, la semaine dernière, le but des escroqueries d'un chevalier d'industrie. Ce dernier, après lui avoir commandé sept cloches d'église d'une valeur approximative de 40,000 fr., s'est fait prêter par le trop confiant négociant, une somme de cinq cents francs. Il avait, disait-il, perdu son portefeuille, et pour prouver la vérité de cette assertion, il le fit réclamer au son du tambour et alla même déclarer sa perte à la police. Le délégué n'ajouta qu'une fois très médiocrement et ce que les preuves de culpabilité manquaient. Toutefois, comme les preuves de culpabilité manquaient, on ne put l'arrêter immédiatement. Ce n'est que lorsque son départ précipité pour Chambéry vint confondre les soupçons qu'ordre fut donné de l'apprehender au corps. Les carabiniers furent aussitôt avertis par le télégraphe; deux de ces agents de la force publique le reçurent à son arrivée à Chambéry, et le jour même il était incarcéré. Les 500 fr. ont été trouvés intacts dans sa poche.

« Le nommé Fabre (Joseph) cantonnier, demeurant rue de Fombourg-Saint-Martin, n° 94, est l'auteur d'un acte de violence envers un jeune homme de seize ans, qui se trouvait avec lui dans un logement de la rue de la Harpe, le 25 mai dernier. Le nommé Fabre a été arrêté par le commissaire de police de la rue de la Harpe, et conduit au poste de la rue de la Harpe, où il a été placé en prison. Le nommé Fabre a été condamné à six mois de prison, et à une amende de 500 francs.

« Le nommé Fabre (Joseph) cantonnier, demeurant rue de Fombourg-Saint-Martin, n° 94, est l'auteur d'un acte de violence envers un jeune homme de seize ans, qui se trouvait avec lui dans un logement de la rue de la Harpe, le 25 mai dernier. Le nommé Fabre a été arrêté par le commissaire de police de la rue de la Harpe, et conduit au poste de la rue de la Harpe, où il a été placé en prison. Le nommé Fabre a été condamné à six mois de prison, et à une amende de 500 francs.

« Le nommé Fabre (Joseph) cantonnier, demeurant rue de Fombourg-Saint-Martin, n° 94, est l'auteur d'un acte de violence envers un jeune homme de seize ans, qui se trouvait avec lui dans un logement de la rue de la Harpe, le 25 mai dernier. Le nommé Fabre a été arrêté par le commissaire de police de la rue de la Harpe, et conduit au poste de la rue de la Harpe, où il a été placé en prison. Le nommé Fabre a été condamné à six mois de prison, et à une amende de 500 francs.

« Le nommé Fabre (Joseph) cantonnier, demeurant rue de Fombourg-Saint-Martin, n° 94, est l'auteur d'un acte de violence envers un jeune homme de seize ans, qui se trouvait avec lui dans un logement de la rue de la Harpe, le 25 mai dernier. Le nommé Fabre a été arrêté par le commissaire de police de la rue de la Harpe, et conduit au poste de la rue de la Harpe, où il a été placé en prison. Le nommé Fabre a été condamné à six mois de prison, et à une amende de 500 francs.

« Le nommé Fabre (Joseph) cantonnier, demeurant rue de Fombourg-Saint-Martin, n° 94, est l'auteur d'un acte de violence envers un jeune homme de seize ans, qui se trouvait avec lui dans un logement de la rue de la Harpe, le 25 mai dernier. Le nommé Fabre a été arrêté par le commissaire de police de la rue de la Harpe, et conduit au poste de la rue de la Harpe, où il a été placé en prison. Le nommé Fabre a été condamné à six mois de prison, et à une amende de 500 francs.